



N° d'épreuve FFM _____ **537**
Moto-Club _____ **NAVARRAIS**
N° d'affiliation _____ **C0636**
Date _____ **9 mai 2021**
Lieu _____ **Piste du Brané NAVARRENX**
Organisateur technique - **MOTO CLUB NAVARRAIS**
E-mail _____ **assmotoclubnavarrais@orange.fr**
Téléphone _____ **05 59 66 55 85 ou 06 07 23 11 95**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOTTAZINI DIDIER	Licence : 128460
Président du Jury ou Arbitre*	ARENAS JEAN LOUIS	Licence : 215089
Membre du Jury	ETCHEVERRY LOUISE	Licence : 009814
Membre du Jury	ARROSTEGUY CHRISTOPHE	Licence : 141298
Commissaire technique responsable	BROQUES ERIC	Licence : 082315
Responsable du chronométrage	BOURRIER PHILIPPE	Licence : 067698

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHPT LIGUE NA MX1	15 ans	+	151-500 2T/251-6504T	40 euros
CHPT LIGUE NA MX2	15 ans	+	100-1502T/175-2504T	40 Euros
VETERANS	38 ans	+	100-5002T/175-6504T	40 Euros
TROPHEE GASCOGNE	13 ans	+	125 à 650 2T et 4T	40 Euros
OPEN	13 ans	+	125 à 650 2T et 4T	40 Euros

Engagement :

Site Internet ---- **FFM ENGAGE SPORTS**

Contact ----- **MOTO CLUB NAVARRAIS**

Téléphone ----- **0607231195** E-mail --- **assmotoclubnavarrais@orange.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **40**

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **DT XIMENEZ Arnaud**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **OLORON**

Temps de trajet (en min) **20 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **PISTE DU BRANE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1860 m**

Adresse **64190 NAVARREX**

Largeur minimum de la piste **4 m**

Largeur de la grille **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

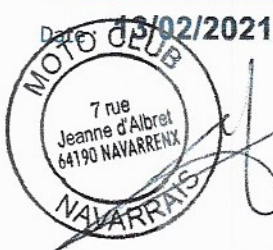
Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Visa de la Ligue

Visa de la FFM

Date :
Numéro :

Navarrenx 9 mai 2021

ESSAIS

8h30	Essais libres et chronos	GASCOGNE	20 mn
8h55	Essais libres et chronos	125	20 mn
9h20	Essais libres et chronos	VETERAN-	20 mn
9h45	Essais libres et chronos	MX1 LMNA	20 mn
10h10	Essais libres et chronos	MX2 LMNA	20 mn

1ère MANCHE

10h35	1ère manche	GASCOGNE	12mn+2T
11h00	1ère manche	125	15mn+2T
11h25	1ère manche	VETERAN-	12 mn+2T

PAUSE REPAS 11h50

1ère MANCHE

13h30	1ère manche	MX1 LMNA	15mn+2T
13h55	1ère manche	MX2 LMNA	15mn+2T

2ème MANCHE

14h20	2 ème manche	GASCOGNE	12 mn + 2T
14h45	2ème manche	125	15mn+2T
15h10	2ème manche	VETERAN -	12mn+2T
15h35	2ème manche	MX1 LMNA	15mn+2T
15h50	2ème manche	MX2 LMNA	15mn+2T

PAUSE 16h10

3ème MANCHE

16h30	3ème manche	GASCOGNE	12mn+2T
16h55	3ème manche	125	15mn+2T
17h20	3ème manche	VETERAN	12mn + 2T
17h45	3ème manche	SUPER FINALE LMNA	15mn+2T
18h10	3ème manche	CONSOLANTE LMNA	15mn +2T

18h35 **FIN DES COURSES**

REMISES DES PRIX

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331 17 et A 331 18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

Association MOTO CLUB NAVARRAIS
7 rue Jeanne d'Albret
64190 NAVARRENX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO3183** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **MOTOCROSS national** » se déroulant du **09/05/2021 à 07h00 au 09/05/2021 à 20h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 05/03/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



Plan d'organisation



MOTORCLUB NAVARRAIS